

POLITIQUE

Vincent Duclert : « Au Rwanda, la France a écarté la réalité »

04 avril 2021 Par Mehdi Ba



L'historien Vincent Duclert, le 26 mars 2021 à Paris. © JOEL SAGET/AFP

Complicité de génocide, opération Turquoise, commandements parallèles... L'historien Vincent Duclert revient sur le rôle de la France au Rwanda, quelques jours après la remise de son volumineux rapport à Emmanuel Macron.

Deux années de travail, des dizaines de milliers de documents d'archives épluchés, un rapport de 996 pages – sans compter les annexes... Créée par le président Emmanuel Macron en 2019 pour examiner les responsabilités de la France dans la politique menée au Rwanda entre 1990 et 1994, la Commission d'historiens et de juristes présidée par Vincent Duclert a livré le 26 mars un rapport qui ne pouvait que faire débat, tant le sujet est controversé.

La France a-t-elle fauté par « aveuglement » ? S'est-elle rendue coupable d'une « complicité de génocide » ? Y avait-il un pilote unique dans cet avion franco-africain devenu incontrôlable ou bien une multiplicité de chaînes de commandement parallèles échappant, pour la plupart, au contrôle du

Parlement et à la connaissance des citoyens ? « Ce rapport installe des éléments de vérité dans le débat public », commente sobrement l'intéressé, qui ajoute que « l'indépendance de la Commission a été garantie tout au long de ses travaux par le président de la République, qui a commandé ce rapport, tout comme les moyens nécessaires à sa recherche lui ont été accordés sans réserve ».

Alors qu'un voyage officiel d'Emmanuel Macron au Rwanda est annoncé pour les prochaines semaines, onze ans après celui effectué par Nicolas Sarkozy en 2010, le rapport Duclert marque-t-il les prémices d'un apaisement diplomatique entre les deux pays ou un nouveau ferment de discorde ?

Président de la Commission de recherche sur les archives françaises relatives au Rwanda et au génocide des Tutsi, l'historien Vincent Duclert a répondu longuement aux questions de *JA*.

Jeune Afrique : Depuis la publication de votre rapport, plusieurs responsables politiques directement concernés ont manifesté leur satisfaction : l'ancien secrétaire général de l'Élysée, Hubert Védrine ; l'ancien ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé ; ou encore l'actuelle ministre des Armées, Florence Parly. Faut-il y voir une complaisance du rapport à l'égard des institutions françaises de l'époque ?

Vincent Duclert : Je ne souhaite pas commenter les commentaires faits sur le rapport. Mais je ferais un distinguo entre la réaction de Hubert Védrine, d'une part, et celles d'Alain Juppé et Florence Parly, d'autre part. Concernant ces derniers, on ressent dans leurs propos une certaine gravité, une prise de responsabilité, ainsi qu'une volonté de reconnaître qu'il y a dans ce dossier des questions qu'il est légitime de se poser.

« LA POLITIQUE FRANÇAISE AU RWANDA A CONTRIBUÉ À LA MISE EN PLACE D'UN PROCESSUS GÉNOCIDAIRE »

Quant à Hubert Védrine, il se saisit, certes, d'un constat que nous avons fait : l'absence de « complicité » française, terme que nous définissons – sur la base des archives que nous avons consultées – comme une association intentionnelle à l'entreprise génocidaire. Nous avons choisi, en tant qu'historiens, d'assumer cette interrogation que tout le monde se pose. Mais si Hubert Védrine veut considérer, sur la base de notre rapport, que la France est exonérée de toute responsabilité, il me semble que son jugement ne correspond pas aux responsabilités accablantes que nous établissons. La politique française au Rwanda a contribué à la mise en place d'un processus génocidaire sans même que les autorités françaises ne le comprennent, sans qu'elle le veillent. Et ça, il faut le reconnaître aussi.

Dans vos conclusions, vous parlez d' « aveuglement » des responsables français. Que mettez-vous précisément derrière ce terme ?

Il ne s'agit ni de passivité ni d'ignorance. C'est plutôt une volonté de ne pas considérer les multiples alertes qui proviennent du cœur de l'État, où plusieurs protagonistes ont fait valoir leur opposition à un système – opaque – de soutien inconditionnel à un régime non démocratique, enserré dans un clan tenu par des extrémistes qui promeuvent une politique raciste de persécution des Tutsi.

Cet aveuglement consiste à écarter volontairement toutes ces alertes pour maintenir coûte que coûte, en ayant recours à des méthodes dont nous montrons qu'elles sont irrégulières, le régime Habyarimana. C'est pour cela que le point névralgique de notre analyse, repris dans la conclusion, évoque une véritable « faillite », à la fois politique, intellectuelle et institutionnelle. La réalité est écartée au profit d'une grille de lecture qui n'est pas conforme à la situation rwandaise.

Vous évoquez le recours régulier, voire fréquent, dans la gestion de ce dossier par l'ex-président François Mitterrand, aux « ordres par la voix », qui ne laissent pas de traces dans les archives. Comment avez-vous pu l'établir ?

Nous avons notamment découvert que Pierre Joxe, ministre de la Défense de janvier 1991 à mars 1993, avait adressé une note à François Mitterrand afin de réformer la prise de décision en matière militaire – et c'est clairement en lien avec le Rwanda. Il demandait notamment que les instructions du président de la République soient désormais écrites. Or Hubert Védrine a refusé – c'est inscrit noir sur blanc – de transmettre cette note à François Mitterrand.

Nous ne pouvions pas établir la proportion de ces « ordres par la voix » mais nous avons constaté que les actions de l'état-major particulier de la présidence (EMP) n'étaient jamais stoppées, que les notes adressées par l'EMP au chef de l'État revenaient avec des annotations qui n'infirmait pas ses initiatives... Par ailleurs, lorsque s'exprime la volonté de retranscrire par écrit les instructions de François Mitterrand, il y a un blocage... Tous ces éléments attestent que l'EMP agissait, dans une large mesure, sur la base d'ordres non écrits, bien qu'étant sous l'autorité du politique.

L'état-major particulier est un élément-clé dans le dispositif français au Rwanda. Or il semble échapper à l'organigramme traditionnel des armées...

Nous avons effectivement constaté une série d'actions que nous avons qualifiées d'irrégulières, au mieux. Par exemple, des envois de fax à l'attaché de défense à Kigali, René Galinié, dont on demande qu'ils soient

détruits après lecture, ce qui est problématique sur le plan du fonctionnement des institutions démocratiques.

L'état-major particulier du président de la République, qui a théoriquement une fonction de conseil, s'est peu à peu métamorphosé en état-major opérationnel – fonction qui incombe en principe à l'état-major des armées. Nous nous sommes donc interrogés sur le fait de savoir si les officiers à la tête de cet EMP s'étaient conduits comme des militaires factieux, tordant leur devoir d'obéissance pour devenir de véritables décideurs politiques, ou s'ils avaient obéi aux ordres reçus.

À travers les réponses de François Mitterrand à certaines notes de son chef d'état-major particulier, des courriers adressés à Hubert Védrine ou que ce dernier adresse au président, ou encore des déclarations de François Mitterrand durant les Conseils restreints de Défense, il apparaît que le chef de l'État avait bien autorité sur l'EMP et pouvait mettre un terme, si nécessaire, à ses agissements. Il ne l'a pas fait.

« EN NOUS FOCALISANT SUR LES ARCHIVES, NOUS SOUHAITONS AVOIR UNE COHÉRENCE AU SERVICE DE LA VÉRITÉ »

En 1998, la Mission d'information parlementaire sur le Rwanda avait effectué, elle aussi, un travail d'analyse des archives officielles. Mais elle avait par ailleurs procédé à de nombreuses auditions publiques ou à huis clos : responsables politiques, hauts fonctionnaires, officiers, universitaires... Cela n'a-t-il pas fait défaut à votre travail, uniquement basé sur l'examen des archives ?

La force de ce rapport, c'est de s'appuyer uniquement sur des archives écrites – dont je dois préciser qu'elles seront rendues publiques, le 7 avril, aux Archives nationales. Les auditions d'anciens acteurs tiennent compte de l'acuité de leurs souvenirs après 30 ans, mais aussi de la réalité du débat actuel. Il est très difficile de faire la part des choses entre la manière dont on parle aujourd'hui et la restitution de la mémoire de l'époque.

Notre travail a d'abord porté sur cet accès aux archives écrites, afin de créer un savoir consolidé autour de l'événement. En nous focalisant sur les archives, nous souhaitons avoir une cohérence au service de la vérité.

Pourtant l'immense majorité des protagonistes sont toujours en vie. Pourquoi, en tant qu'historiens, ne pas avoir confronté vos découvertes à leur récit ?

Vous savez combien cette histoire est encore traumatisante pour ses acteurs. Par ailleurs, nous ne souhaitons pas qu'on nous impose une relecture de ces archives. Nous sommes des spécialistes des archives, de l'histoire de l'État, de l'histoire des génocides... Nous prenons les documents dans leur contexte historique : les soumettre à la relecture des acteurs eux-

mêmes nous semblait de nature à affaiblir notre travail. Nous avons donc adopté ce principe, un peu comme si l'on avait travaillé sur l'histoire médiévale. Nous avons préféré mettre à distance le climat très particulier qui entoure ce dossier.

Vous rappelez que l'ancien ministre socialiste de la Défense, Pierre Joxe, a tenté d'infléchir les excès de la politique française au Rwanda. Qui d'autre, dans les rouages de l'État, a joué ce rôle face aux « faucons » de l'Élysée et de l'état-major des armées ?

On peut citer, par exemple, un jeune diplomate, Antoine Anfré, rédacteur « Rwanda » à la Direction des affaires africaines et malgaches du Quai d'Orsay, qui a rédigé au début des années 1990 des notes personnelles sur le Rwanda qui se révèlent extrêmement pertinentes car elles montrent la complexité de la question ethnique et l'appel de la société rwandaise en vue d'une refondation politique du pays. Non seulement il n'est pas écouté mais il sera victime d'une mise à l'écart qui le contraindra à quitter cette Direction.

Autour de Pierre Joxe, on peut citer son directeur de cabinet, François Nicoullaud, décédé en mars, qui fut un grand ambassadeur. Ou encore Jean-Pierre Filiu, qui deviendra un historien réputé sur les mondes arabes.

« ON PEUT ÊTRE UN OFFICIER SUPÉRIEUR RESPECTUEUX DE L'OBÉISSANCE TOUT EN ÉTANT CONSCIENT DE SA RESPONSABILITÉ D'INFORMER LE POUVOIR POLITIQUE »

On peut aussi évoquer l'ambassadeur de France en Ouganda, Yannick Gérard [qui représentera ensuite le Quai d'Orsay au Rwanda pendant l'opération Turquoise]. Il s'est révélé être un diplomate intelligent, cultivé et courageux. C'est lui qui proteste, en juillet 1994, contre l'absence d'arrestation des génocidaires présumés dans la zone Turquoise.

Et chez les officiers ?

Il y a bien sûr le général Jean Varret, qui refuse l'autorité irrégulière de l'EMP sur les troupes déployées au Rwanda, lesquelles relèvent théoriquement de la Coopération militaire, qu'il dirige. Ou le colonel René Galinié, premier attaché de défense, qui subit d'énormes pressions de la part de l'adjoint du chef de l'EMP, le général Huchon, alors même qu'il n'est soumis à aucun lien hiérarchique avec cet état-major particulier. Il finira par demander son départ du poste de Kigali.

Chez les militaires, outre Jean Varret, il faut mentionner le général Sartre, qui a rédigé un passionnant rapport de fin de mission au terme de Turquoise et qui vient de publier une tribune dans *Le Monde* qui montre qu'on peut être un officier supérieur respectueux de l'obéissance tout en étant conscient de sa responsabilité d'informer le pouvoir politique de la réalité

de la situation. Cette parole libérée des anciens acteurs a été permise par le rapport : la recherche, c'est cela aussi.

Plusieurs institutions vous ont refusé l'accès à leurs archives, notamment le Bureau de l'Assemblée nationale, qui ne vous a pas permis de consulter les archives de la Mission d'information parlementaire de 1998. Pourquoi ?

De manière générale, tous les grands services de l'État se sont montrés plutôt bénévoles pour accompagner la volonté présidentielle, faisant bon accueil à notre commission. Si nous n'avons pas pu accéder à certaines archives, c'est aussi parce qu'il y a des délais d'instruction importants. Nous avons pu bénéficier de dérogations systématiques sur des fonds théoriquement inaccessibles pendant 50 ans afin de pouvoir les consulter.

Mais il est vrai que deux institutions ne nous ont pas donné gain de cause. Pour l'Assemblée nationale, j'ai écrit une première lettre, puis une seconde, que je suis allé porter personnellement à son président, à l'Hôtel de Lassay, pour lui demander l'accès aux archives de la Mission d'information parlementaire. D'autant que la MIP, outre les archives auxquelles elle avait eu accès, avait procédé à plusieurs auditions à huis clos. Dans sa réponse – tardive –, le 3 juillet 2020, le Bureau de l'Assemblée nationale nous a refusé l'accès à ses archives au prétexte, justement, de ces auditions à huis clos.

Cela peut se comprendre mais il y avait bien plus. Ces archives de la MIP ne se limitent pas à la transcription des auditions à huis clos. Nous nous attendions à accéder à la correspondance du président Paul Quilès et du vice-président Bernard Cazeneuve, et aussi à pouvoir consulter l'ensemble des archives déclassifiées... On nous a seulement suggéré de cliquer sur le lien renvoyant aux trois volumes du rapport de la Mission Quilès sur Internet. J'ai insisté, dans une longue lettre adressée au président de l'Assemblée nationale, à laquelle je n'ai pas reçu de réponse.

La Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, elle non plus, ne vous a pas permis de consulter ses archives. Qu'espériez-vous y trouver ?

Nous avons découvert dans les archives de l'attaché de défense à Kigali l'existence de nombreuses décorations accordées à différentes personnalités rwandaises, parmi lesquelles certaines allaient se révéler ultérieurement comme des figures génocidaires. Les plus anciennes remontent au septennat de Valéry Giscard d'Estaing mais nous nous intéressons en particulier à la période 1990-1994. Il est toujours utile de savoir pour quels motifs une personnalité reçoit cette décoration. On nous a promis une réponse, mais celle-ci n'est jamais venue.

Nous cherchions également à savoir si ces décorations avaient été retirées par la suite aux intéressés au vu de leur implication dans le génocide. Cela n'a pas été possible non plus de le savoir.

L'armée française revient au Rwanda le 22 juin 1994, sous mandat de l'ONU, dans le cadre de l'opération Turquoise. Depuis l'époque, des observateurs s'interrogent sur d'éventuelles intentions inavouées, qui auraient pu consister à créer un sanctuaire au profit du gouvernement génocidaire et de son armée. Que conclut la mission sur ce point ?

Le 16 mai, le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé reconnaît officiellement le génocide des Tutsi. Avec le Premier ministre Édouard Balladur et le ministre de la Défense François Léotard, ils exercent alors une pression sur le président Mitterrand pour mettre en œuvre une opération humanitaire, au prétexte que la France ne saurait rester inactive et impuissante – même si les événements en cours sont davantage décrits comme une catastrophe humanitaire que comme la réalisation d'un génocide.

« PLUSIEURS POLITIQUES PARALLÈLES ONT ÉTÉ MENÉES AU RWANDA »

Cette volonté politique va créer un effet d'aubaine pour certains militaires de l'état-major des armées et de l'état-major particulier, qui ont toujours apporté un soutien massif aux Forces armées rwandaises, en dépit des alertes, tout en diabolisant le FPR. Apparaît donc l'occasion, d'après ce que l'on a pu retracer, de loger dans une opération présentée comme humanitaire une opération militaire qui vise à s'opposer par la dissuasion, voire par la force, au FPR tout en maintenant une forme d'équilibre entre le camp gouvernemental et la rébellion, avec l'ambition d'en revenir au partage du pouvoir adopté en août 1993 à Arusha. Et là, on se retrouve dans une logique totalement hors-sol puisque, entre-temps, le génocide a rendu caduque la perspective d'un partage du pouvoir. Mais cette tentative est stoppée net par Édouard Balladur et François Léotard.

Plusieurs politiques ont été menées en parallèle au Rwanda. Celle qui consistait à soutenir les accords d'Arusha entre le régime et le FPR, dont se prévaut d'ailleurs Hubert Védrine ; mais aussi d'autres politiques, antagonistes, qui défont cette logique ambitieuse de médiation visant à parvenir à la paix et au partage du pouvoir. Si les citoyens français avaient connu la nature de ces dernières, je ne pense pas qu'ils les auraient acceptées.

On sent bien, à ce moment-clé, que le Premier ministre Édouard Balladur tente d'infléchir les ambitions de François Mitterrand...

Très rapidement, avec l'appui du ministre de la Défense, François Léotard, il s'efforce en effet d'empêcher cette tentative et de cantonner Turquoise à une opération humanitaire, certes appuyée par de très gros moyens militaires – ce qui se justifie par le fait que le FPR a annoncé aussi que la France ne serait pas la bienvenue au Rwanda. Mais Paris, maximisant cette menace, déploie des moyens militaires très importants pour une opération qui se prétend humanitaire.

En dépit de son ambiguïté initiale, il faut tout de même reconnaître que cette opération va contribuer à sauver des vies, même si certains épisodes ont montré combien les unités déployées sur le terrain manquaient d'informations vérifiées et qu'elles avaient même été intoxiquées par les mensonges des autorités en place (qui se sont révélées être contrôlées par les génocidaires), relatifs par exemple à des « maquis du FPR » qui n'existaient pas en réalité. Cette désinformation explique en partie le délai tragique mis à secourir les survivants de Bisesero.

Cet épisode est particulièrement controversé : il s'agit d'un massacre, sur les collines de Bisesero, dans l'ouest du Rwanda, de plusieurs centaines de rescapés tutsi menacés qui avaient demandé préalablement assistance à une patrouille de militaires français qui les avaient découverts par hasard le 27 juin 1994...

On sait que le chef de ce détachement, le lieutenant-colonel Jean-Rémy Duval, prévient par téléphone le colonel Rosier [qui commande les troupes du Commandement des opérations spéciales (COS)] de la situation. Mais ce dernier choisit de privilégier d'autres opérations, jugées prioritaires, au détriment de Bisesero.

« BISESERO REPRÉSENTE UNE TERRIBLE ERREUR D'APPRÉCIATION »

Et il faudra effectivement attendre qu'une nouvelle équipe de commandos de marine, accompagnés par l'adjudant-chef Thierry Prungnaud, du GIGN, découvre à nouveau ces rescapés le 30 juin, trois jours plus tard, pour que le colonel Rosier décide d'une véritable opération de sauvetage à Bisesero, de nuit, avec une armada d'hélicoptères, pour secourir les blessés et sécuriser la zone. Entre-temps, plusieurs centaines d'entre eux ont été tués. Ces trois jours représentent une terrible erreur d'appréciation, sans volonté toutefois de laisser exterminer les Tutsi menacés.

La lettre adressée ces derniers jours par Florence Parly à l'association France-Turquoise, animée par des vétérans de l'opération, laisse à penser que votre rapport écarte toute accusation concernant leur éventuel soutien au camp génocidaire durant Turquoise...

Il faut déjà préciser que nous n'avons pas travaillé en fonction de ces accusations mais par rapport aux archives à notre disposition. Notre rapport a certainement ses limites mais il constitue une étape dans la recherche. Concernant l'opération Turquoise, nous n'avons aucun agenda politique. Nous soulignons qu'il y a eu des tentatives de la détourner au profit d'une approche résolument offensive contre le FPR, ce qui a provoqué des tensions très fortes au sein des institutions. Mais finalement, les tenants d'une opération humanitaire l'ont emporté. Pour autant, l'ambiguïté a persisté.

À l'époque, plus de 2 500 militaires français sont projetés sur un terrain que la plupart d'entre eux ne connaissent pas et où une minorité ont déjà servi durant l'opération Noroît et ont noué des liens avec les Forces armées rwandaises. On ne leur donne pas d'ordres clairs ni de véritable compréhension de la situation. Cette absence de compréhension, qui est restée gravée sur les images tournées par le service audiovisuel des armées, conduit ces militaires à dialoguer avec les génocidaires... à leur corps défendant.

Cela révèle en creux l'ambiguïté des ordres donnés, laquelle transparait dans divers rapports de fin de mission qui sont extrêmement lucides. La question de l'arrestation des responsables du génocide est un exemple parmi d'autres de l'absence d'ordres clairs et de la confusion qui a pu régner au sommet de l'État.

« L'OPÉRATION TURQUOISE RÉVÈLE LE POIDS DE L'ENGAGEMENT FRANÇAIS AU RWANDA »

Les archives indiquent-elles que Turquoise avait notamment pour objectif de créer une zone-tampon destinée à retarder la défaite du camp génocidaire ?

Les archives nous renseignent peu sur les intentions qui ont présidé à la création de la Zone humanitaire sûre (ZHS). Ce que l'on constate, en revanche, c'est la volonté de préserver l'option des accords d'Arusha [signés en août 1993] et donc de maintenir le gouvernement hutu à l'origine du génocide dans la perspective d'un dialogue avec le FPR – toujours considéré par la France comme un parti ethnique, issu de l'étranger (d'où l'expression, martelée à l'Élysée, d'« ougando-tutsi »).

Même au début de la phase paroxysmique du génocide, il y a à Paris cette idée qu'il faut faire exister encore les accords d'Arusha. Cela s'apparente à une fiction complète mais celle-ci n'est pas perçue comme telle par les dirigeants politiques français. La Zone humanitaire sûre est donc envisagée comme un territoire potentiellement sanctuarisé à partir duquel le pouvoir hutu – protégé par l'armée française face au FPR – pourrait continuer d'assumer sa part dans le cadre des accords d'Arusha. La France espère pouvoir compter encore sur les « modérés » du camp hutu et des FAR, une

manière de ne rien concéder au FPR qui, au même moment, combat le génocide.

Comment se comporte la France après la victoire finale du FPR sur le camp génocidaire, officiellement le 4 juillet ?

À partir de cette date, le nouveau pouvoir est très difficilement reconnu par Paris comme un partenaire futur. La perspective de reconnaître le FPR et de lui confier l'administration de la zone Turquoise ne va pas de soi. C'est aussi en cela que Turquoise révèle le poids de l'engagement français au Rwanda jusqu'en 1993.

Néanmoins, Édouard Balladur insiste pour que la France quitte au plus vite la zone qu'elle contrôle, avec la conscience qu'on n'est pas loin d'une expédition coloniale dont il faut absolument se dégager. Pour le Premier ministre, il est indispensable de changer d'époque.

Comment qualifiez-vous la chaîne des responsabilités françaises ? Est-elle plutôt pyramidale, avec François Mitterrand à son sommet ? Ou bien existe-t-il, de 1990 à 1994, des « îlots » autonomes dans la prise de décision, notamment parmi les militaires en charge du dossier ?

Plusieurs politiques ont cohabité en France au sein des différents centres de décision. On trouve chez certains, par exemple, une volonté d'aboutir à la mise en œuvre des accords d'Arusha. Et dans le même temps, il y a une politique qui défait cette volonté : par un surarmement du Rwanda, par un soutien inconditionnel à la dictature de Juvénal Habyarimana, par le refus de donner ses chances à l'opposition... Le soutien à Habyarimana, au vu des archives, relève d'une volonté du président de la République et procède d'un fonctionnement pyramidal. Les décisions de l'Élysée s'imposent jusque sur le terrain, sans discussion possible.

Cela n'empêche pas certaines « chapelles » de tirer profit de la situation pour promouvoir leur propre agenda. Je pense notamment aux troupes de marine, qui exercent une forme de monopole sur la coopération militaire en Afrique. Celles-ci ont pu profiter de cette politique, à la fois pyramidale et non contrôlée, pour jouer leurs propres cartes. D'où l'éviction, en 1993, du général Jean Varret, patron de la coopération militaire mais indépendant des troupes de marine. Aujourd'hui, celui-ci porte une parole de vérité, comme d'autres parmi ses camarades.

Une phrase de votre rapport écarte, sans livrer d'explications, la perspective d'une « complicité de génocide » de la France au Rwanda. Sur quoi fondez-vous cette appréciation, qui semble conditionner la complicité à l'intentionnalité ?

Nous posons cette question en historiens et non en juristes, et nous apportons l'explication nécessaire. Ces notions relèvent, certes, d'une qualification pénale, mais il reste possible à des historiens d'y réfléchir avec leurs propres outils. Le génocide est une notion juridique forgée par Raphael Lemkin mais c'est aussi une notion historique. Il était donc important pour nous d'y réfléchir, étant entendu que nous savions que nous serions interrogés à ce sujet. Nous avons donc choisi d'assumer cette interrogation.

Ce que nous disons, c'est qu'à travers les archives que nous avons pu consulter, aucun document n'établit une association intentionnelle de la France à l'entreprise génocidaire.